

Commission Permanente L'essentiel

22 mars 2019

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE
SÉCURITÉ Rapporteur : Thierry Lagneau

Charte de bonnes pratiques en matière de building information modeling (BIM) dans les marchés de travaux - signature de la charte avec la fédération départementale du BTP de Vaucluse et l'office du BTP de Vaucluse

La filière construction est engagée dans une profonde mutation qui vise à intégrer le numérique dans l'ensemble de ses activités et process, de la programmation à la déconstruction des bâtiments, en passant par la conception, la réalisation et l'exploitation maintenance.

Le Plan de Transition Numérique du Bâtiment (PTNB) prévoit, dans sa feuille de route, d'étudier la faisabilité de nouveaux modes de formulation et de vérification des exigences technico- réglementaires.

Le Conseil départemental de Vaucluse développant sa Transition numérique et constatant la mutation de la filière du bâtiment, notamment au niveau national par le PTNB a choisi de mettre en avant de nouvelles méthodes de travail.

Le Building Information Modeling (BIM) est une méthode de travail basée sur la collaboration autour d'une ou plusieurs Maquettes numériques. Cette démarche BIM aura pour but de faciliter la conception, coordonner les différentes phases de construction et optimiser l'exploitation de l'ouvrage tout au long de son cycle de vie.

La maquette numérique est un outil d'aide à la conception, à la réalisation et tend à devenir une aide à la maintenance et à l'exploitation.

La maquette complète permettra de faciliter la maintenance et la gestion du bâtiment notamment :

- En cas de sinistre : identification des éléments critiques,
- En facilitant les études des impacts de travaux, de requalification ou de transformation des espaces,
- Par l'intégration des spécifications techniques des équipements et des éléments de construction (date d'installation, marque, fournisseur, etc.).

Derrière le terme de «maquette numérique», il y a la mise en place d'un processus complet qui s'appuie sur une organisation du travail au sein de la collectivité en fixant des règles de partage et de collaboration des maquettes et une organisation matérielle qui fixe les règles de création et d'évolution des maquettes numériques.

Il convient également d'élargir les méthodes de travail et créer des partenariats. La réalisation d'une opération en BIM implique une nécessaire montée en compétence des acteurs, l'utilisation d'outils et de process spécifiques. Un partenariat est engagé avec la Fédération départementale BTP de Vaucluse et l'Office du BTP de Vaucluse.



22 mars 2019

AGRICULTURE - EAU - ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

**Programme européen Leader
2014-2020 - GAL Ventoux - soutien
départemental à des actions de
développement rural - décision
attributive 2019-1**

La mesure 19 «LEADER» (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) du Programme de Développement Rural (PDR), vise à soutenir l'action d'acteurs locaux s'inscrivant dans une stratégie locale de développement intégré et s'appuyant sur un partenariat local.

En Vaucluse, le Groupement d'Action Local (GAL) «Ventoux», porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV) figure parmi les trois GAL sélectionnés. Il comprend 57 communes en Vaucluse (soit 120 612 habitants vauclusiens).

Dans ce cadre, le Conseil départemental de Vaucluse apporte son soutien à 3 projets :

- 1 587.65 € en faveur de l'opération «Forum changement climatique et productions agricoles» portée par le Groupement de Développement Agricole du Ventoux (GDA),
- 995.87 € en faveur de l'opération «Création d'un laboratoire de transformation à base de légumineuses» portée par Félix DROIN, exploitant agricole,
- 4 173.26 € en faveur de l'Opération «Développement et structuration de la randonnée itinérante autour du Ventoux» portée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Vaucluse.

Ce soutien s'inscrit dans la stratégie du Conseil départemental «Vaucluse 2025-2040» et plus particulièrement dans les axes 1 et 2 dans lesquels il s'engage à accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse ainsi que la structuration de territoires de proximité.

**Répartition des crédits de subventions -
Secteur agricole 1^{ère} tranche 2019 :
152 800 euros**

Ce soutien s'inscrit dans la stratégie du Conseil départemental «Vaucluse 2025-2040» dans lequel il s'engage à accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse et soutenir l'excellence agricole du Vaucluse, que celui-ci a voté une première répartition attributive 2019.

En effet, afin d'impulser une évolution des exploitations vauclusiennes vers une agriculture plus durable, le Conseil départemental souhaite accompagner les projets favorisant le conseil et la diffusion des bonnes pratiques environnementales auprès des agriculteurs ainsi que les projets de recherche et d'innovation en faveur de l'environnement appliqués à nos productions et spécificités.

Il souhaite également encourager le développement de la diversification des exploitations vers des activités non agricoles afin de valoriser son patrimoine auprès des touristes et accompagner l'organisation de fêtes et de foires ayant pour thème l'agriculture et la promotion des produits du terroir afin de faire connaître l'excellence des productions vauclusiennes au grand public.

Pour rester euro-compatibles, ces subventions seront octroyées sous le régime dit des minimis, ou dans le cadre de régimes d'aides d'Etat dès lors qu'elles interviennent dans un champ économique.

[La liste des bénéficiaires](#)



22 mars 2019

Education à l'environnement attribution de subventions à des associations et autres organismes - 1^{ère} répartition 2019 : 190 000 euros

Ces soutiens s'inscrivent dans la stratégie du Conseil départemental «Vaucluse 2025-2040» et plus particulièrement l'axe 2-2 dans lequel il s'engage à soutenir la structuration des territoires de proximité et à préserver durablement les ressources de Vaucluse.

Ces associations et organismes soutenues par Conseil départemental pour la mise en œuvre de programmes d'actions de sensibilisation à l'environnement contribuent aux objectifs de cette stratégie.

Ces actions apportent des réponses aux besoins de la population en termes d'éducation populaire visant à une transmission du savoir au plus grand nombre, compétence dont le Conseil départemental dispose.

[La liste des bénéficiaires](#)

Dispositif «des jardins familiaux en Vaucluse» - subvention à la commune de Cucuron : 6 255,55 euros

La Commune de CUCURON a élaboré un projet d'aménagement de jardins familiaux et partagés sur un terrain communal. Par délibération du Conseil

Municipal du 26 octobre 2018, cette Commune sollicite l'aide du Conseil départemental dans le cadre du dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville – Volet «des Jardins familiaux en Vaucluse» pour l'aménagement de jardins familiaux et partagés au site de la Ferrage.

En effet, en 2017, le Conseil départemental de Vaucluse a statué sur son dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville.

Ce dispositif s'articule autour de deux volets complémentaires :

- le soutien des aménagements paysagers au travers du volet «20 000 arbres en Vaucluse»,
- le soutien pour l'intégration de la nature et d'espaces cultivés à vocation sociale et économique au travers du volet «des Jardins familiaux en Vaucluse».

C'est dans ce cadre que la commune de CUCURON va bénéficier de cette subvention représentante à 35 % du coût total de l'opération.

Ce soutien s'inscrit dans la stratégie du Conseil départemental «Vaucluse 2025-2040» et plus particulièrement l'axe 2-2 dans lequel il s'engage à soutenir la structuration des territoires de proximité et à préserver durablement les ressources de Vaucluse.



22 mars 2019

**ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE
ET TRANSPORTS** Rapporteur : Dominique
Santoni**Répartition des aides 2019 sur le secteur
de l'éducation populaire - 1^{ère} répartition :
190 900 euros**

Conformément à sa compétence partagée en matière d'éducation populaire et à la politique départementale d'éducation populaire approuvée en novembre 2017, le Conseil départemental souhaite soutenir et développer les actions pédagogiques et citoyennes sur son territoire autour de quatre orientations :

- la mise en place de parcours d'engagement au sein des associations,
- la valorisation de la citoyenneté et de la citoyenneté européenne,
- l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- la promotion et l'éducation à la laïcité et aux valeurs de la république.

Ces aides s'inscrivent dans la stratégie du Conseil départemental «Vaucluse 2025-2040» et plus particulièrement l'axe 3 dans lequel il s'engage à permettre la réalisation des capacités et des potentiels des individus dans leur épanouissement en tant que citoyen, à renforcer la dimension d'inclusion sociale de l'éducation populaire et de la citoyenneté.

[La liste des bénéficiaires](#)

**CULTURE – CULTURE PROVENÇALE ET
PATRIMOINE** Rapporteur : Elisabeth Amoros**Dispositif départemental en faveur du
patrimoine - conventions avec les bénéficiaires
de droit privé : 120 300 euros**

Le Conseil départemental intervient en soutien au patrimoine protégé (classé ou inscrit) au titre des Monuments Historiques, sur des opérations majeures de conservation/restauration.

En 2018, cinq opérations ont ainsi bénéficié de subventions.

Deux d'entre elles sont portées par des bénéficiaires de droit privé et font l'objet de convention :

- la Congrégation des Cisterciens de l'Immaculée Conception, de l'abbaye de Sénanque, à Gordes, pour un montant de 100 000 €,
- le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble «Le Valmy» à L'Isle-sur-la-Sorgue, pour un montant de 20 300 €.

**Subventions aux projets culturels -
programme rayonnement artistique et
structuration culturelle - vie culturelle
locale - 2^{ème} tranche - année 2019 -
bourse d'art lyrique : 624 500 euros**

[La liste des bénéficiaires](#)

Le Conseil départemental a décidé de reconduire le partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, pour la 5^{ème} édition du «Concours Opéra Raymond Duffaut Jeunes Espoirs 2019» dont la finale se déroulera en septembre à l'Opéra Confluence d'Avignon, en attribuant une bourse de 3 000 € en faveur de l'un des lauréats.

**Subventions à l'équipement culturel
associatif - 1^{ère} tranche 2019 : 44 300 euros**

[La liste des bénéficiaires](#)

Ces soutiens interviennent dans le cadre de la stratégie du Conseil départemental «Vaucluse 2025-2040» et plus particulièrement son axe 1, «Accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse», dans lequel il s'engage à mettre en œuvre une politique culturelle et patrimoniale ambitieuse.

22 mars 2019

CULTURE – CULTURE PROVENÇALE ET PATRIMOINE Rapporteur : Elisabeth Amoros

Acompte sur la participation du département au fonctionnement du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux année 2019 : 327 000 euros

Conformément à la délibération de la commission permanente du 21 septembre 2018, le Conseil départemental a lancé une étude permettant la définition de modalités optimales de sa sortie de la mission « Aménagement et Équipement » du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (S.M.A.E.V.).

En effet, depuis la création du syndicat en 1965, le contexte institutionnel et territorial a fortement

évolué et les compétences départementales ont été sensiblement modifiées depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe du 7 août 2015.

De plus, ces dernières années ont vu la création d'une mission nouvelle au sein du S.M.A.E.V. dans la perspective de la future mise en oeuvre du Parc Naturel Régional (P.N.R.) du Ventoux, projet porté par la Région PACA qui traduit son ambition d'exemplarité en matière d'environnement.

Dans l'attente des conclusions de l'étude diligentée par le Département et de l'état d'avancement du processus de création du P.N.R. du Ventoux qui pourrait se concrétiser avant la fin de l'année 2019, le Conseil départemental vient de décider, afin de ne pas mettre en péril les finances du syndicat, de verser un acompte sur la participation statutaire 2019 du S.M.A.E.V. équivalent à 50 % de la participation statutaire 2018.

